Dardilly le 18 mars 2024

D.E.A.
5, allée de la Tour
69570 DARDILLY

A

Monsieur Gilles MATHIEUX
Commissaire enquêteur
Mairie de Dardilly

GRD/JPM 001/17324

DARDILLY ENVIRONNEMENT et AVENIR

Contribution à l'enquête d'utilité publique

CONTRIBUTION DEA

En préambule l'association D.E.A. rappelle que par le passé elle a participé avec plusieurs de ses membres à la concertation relative au programme de l'Esplanade, imaginé à l'origine par l'ancienne municipalité, aboutissant à des propositions concrètes et une étude de faisabilité, dont un projet de plan de masse élaboré par D.E.A. avec la participation d'une urbaniste. Elle y dénonçait en particulier :

- Un tracé des voies inadéquat.
- Une implantation des bâtiments consommatrice d'espaces verts et inadaptée aux activités commerciales éparpillées.
- Et enfin un manque crucial de stationnements et de parkings pour la clientèle des commerces prévus.

Aucune de ces remarques ne fut retenue par la mairie d'alors qui ayant échoué à imposer ce plan à des aménageurs urbanistes confirmés (appel d'offre infructueux) du fait qu'il était inadapté, l'a confié en dernier ressort à la Métropole.

Les défauts et imperfections de ce programme apparaissent aujourd'hui au grand jour et c'est sans doute là l'origine de la contestation des dardillois qui se traduit par une pétition contre le détachement de ces parcelles, objet de cette enquête publique.

D.E.A. constate que ce manifeste, auquel elle n'a pas pris part, revêt une ampleur révélatrice du ras-le-bol que ressentent les dardillois devant la bétonisation à outrance, le manque de parking en adéquation avec l'augmentation de la population liée à l'Esplanade, l'abattage d'arbres matures, bien même qu'ils soient remplacés par des baliveaux, et l'impression d'écrasement par la densité de ces immeubles et la perte de l'aspect « Dardilly croupe verte », telle qu'il était vanté il y a quelques années.

Bien que nous n'ayons pas donné de consignes de vote pour cette pétition, nous avons pris soin de recueillir le sentiment de nos adhérents sur la contribution de notre association à l'enquête publique et au sens que nous devions lui donner.

Il apparaît qu'il est en cohérence avec l'appréciation générale négative que semblent porter les dardillois sur cet ensemble, dont cette dernière opération de détachement de parcelles, pour supprimer un parking et construire un immeuble, est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Bien que D.E.A. reconnaisse le caractère licite sur le plan réglementaire de l'objet de cette enquête Publique, auquel elle ne peut s'opposer juridiquement, ce n'est pas pour autant qu'elle donne quitus du bien fondé de cet acte administratif et souhaite attirer l'attention du commissaire et de la mairie actuelle sur les conséquences dommageables pour l'environnement, contraires aux politiques générales pronées par l'Etat en cette matière et en distorsion par rapport aux clauses du cahier communal. (Voir quelques exemples en annexe de cette contribution).

- Nous remarquons que la construction d'un immeuble sur ces parcelles conduit à oblitérer les vues sur les Monts d'Or, (la campagne, le Bourg et son église) à accroître la densité de construction déjà ressentie comme excessive par les dardillois et à abattre encore des arbres éminents. Cette argumentation de préserver des cônes de vue pour garder l'esprit de « Ligne de crête » figurait pourtant dans les attendus du cahier communal.

- Nous constatons que Dardilly vient récemment d'être défiguré sur la zone de l'ancienne poste par l'abattage de 3 arbres, un platane et deux magnifiques pins et nos adhérents ne comprendraient pas que nous ne manifestions pas notre désaccord sur ce thème

CONTRIBUTION DEA

- Enfin la bétonnisation liée à la construction de l'immeuble F, alors que la zone de l'esplanade est saturée, ne nous semble pas correspondre à l'esprit actuel de non artificialisation des sols, et d'espaces protégés.

- La conservation de ces deux parcelles, végétalisées et arborées, en gardant des places de parking utiles pour le restaurant et les commerces proches, avec une renaturation du sol en surface absorbante, contribuerait grandement dans le contexte du changement climatique à préserver de la fraîcheur et de la biodiversité déja bien mise à mal dans cet ensemble d'immeubles trop denses.

- Par ailleurs accepter le détachement de ces parcelles conduirait à inhiber toute intervention ultérieure dans la prochaine modification N°4 du PLU-H.

- Enfin il faut reconnaître que des changements sont intervenus entre temps avec l'abandon de l'ancienne école des Noyeraies au profit de nouveaux bâtiments grignotant le nombre de places de parking initialement prévu et également la création d'une crèche dans le site de l'ancienne ferme «Paturel» , dont il faudra tenir compte.

Pour toutes ces raisons, D.E.A. émet un avis très défavorable au détachement de ces parcelles, motivé dans un but urbanistique, qui finira de défigurer le cœur de Dardilly et pénalisera ses habitants dans le domaine de la mobilité, de l'environnement paysager et de la qualité de la vie.

Ne serait-ce pas le moment de mettre réellement en pratique la politique de la mairie de Dardilly qui s'affirme en permanence dans ses différentes communications comme le garant d'un environnement protégé et maîtrisé ?
La course aux 25% de logements sociaux, objectif vertueux s'il en est, n'implique pas qu'elle soit réalisée à marche forcée sur une zone déjà tendue en ce domaine.
Le slogan si flatteur : Dardilly, la ville à la campagne, sera bientôt : la ville qui a pris la place de la campagne.

Pour D.E.A.
Le Vice-président
Jean-Pierre MANIN

CONTRIBUTION DEA

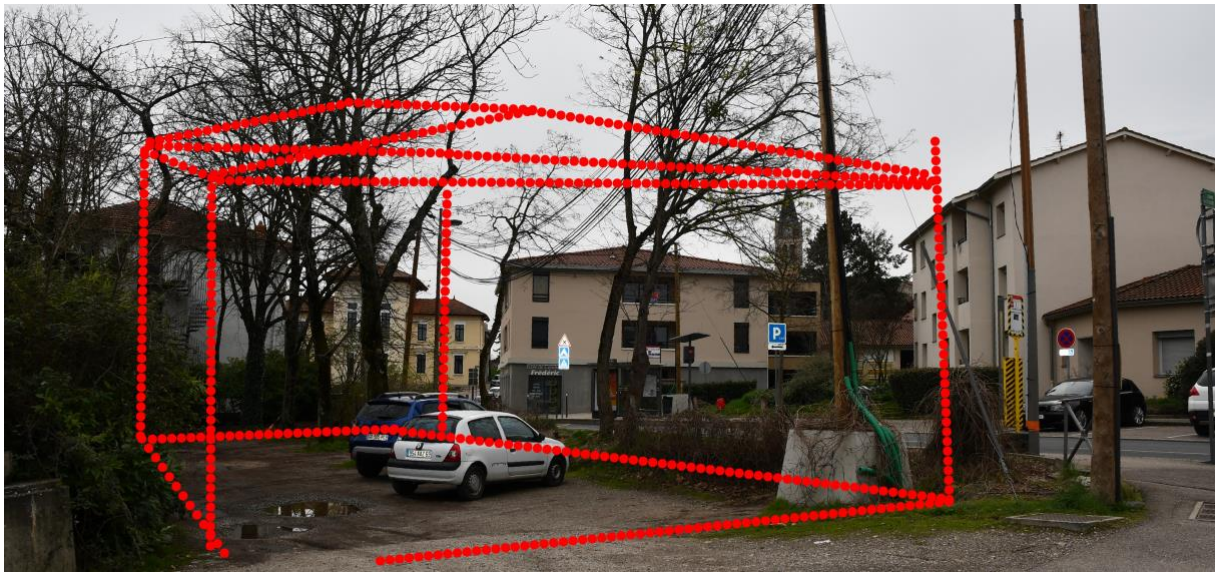

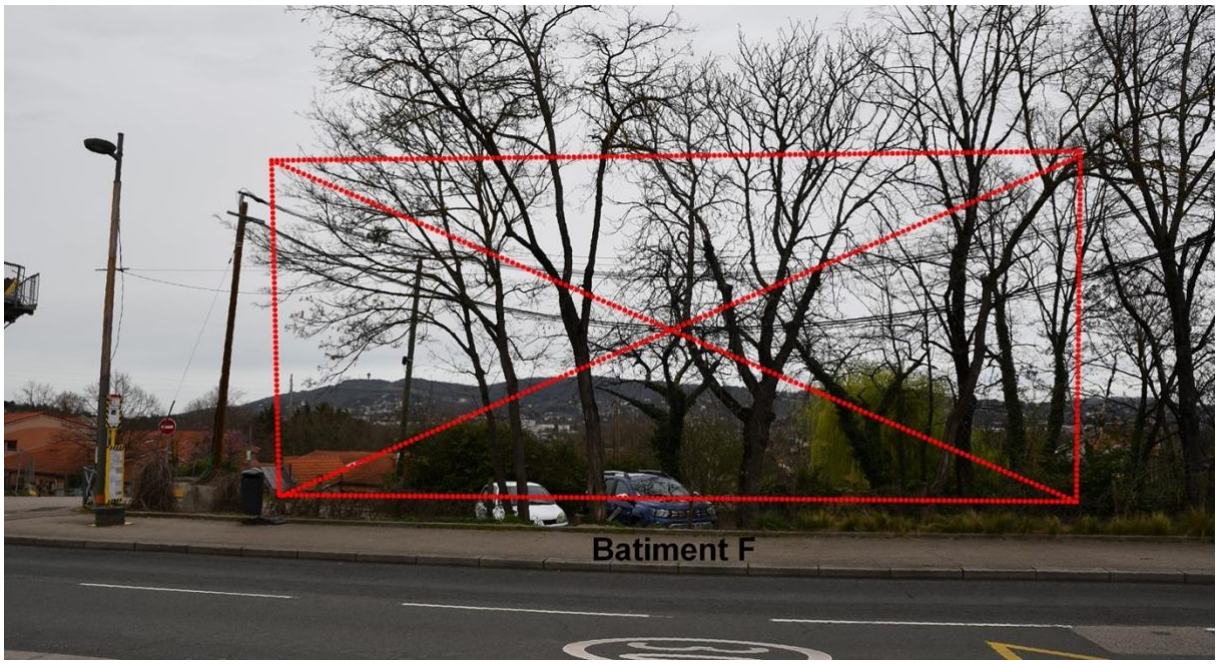
Batiment F

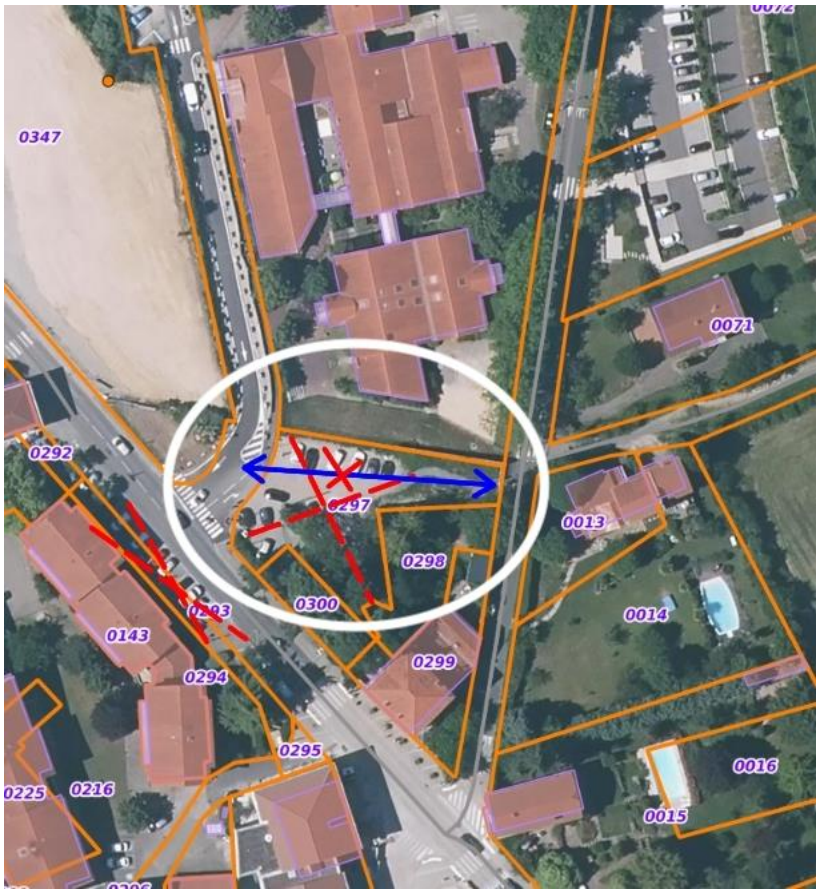

CONTRIBUTION DEA